

Bonjour,

L'**INRS** (Institut national de recherche et de sécurité) organise en partenariat avec la **CCMSA** (Caisse centrale de la mutualité sociale agricole) la **11<sup>e</sup> édition du [concours vidéo](#) « *santé et sécurité au travail : de l'école au travail* ».**

Sous le parrainage du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, ce concours est destiné aux apprentis et élèves préparant un diplôme professionnel. Il a pour objectif de sensibiliser les futurs salariés aux risques professionnels auxquels ils sont exposés lors de leurs premiers pas dans le monde du travail et aux moyens de les prévenir.

Il se déroulera **jusqu'au 31 mars 2023**, date limite de dépôt des vidéos. Les équipes gagnantes seront récompensées par des prix collectifs et individuels. Les vidéos primées seront diffusées sur la chaîne Youtube INRS.

La santé et sécurité au travail est une composante importante de l'enseignement professionnel. Participer à la réalisation d'une vidéo sur ce thème peut constituer un projet très mobilisateur pour les élèves et les apprentis et contribuer à développer chez eux **une culture de prévention des risques professionnels, essentielle dans leur futur métier.**

La participation à ce concours est gratuite et ouverte à **tout groupe d'élèves ou d'apprentis, encadré par un responsable pédagogique, et qui prépare un diplôme professionnel de l'Éducation nationale ou de l'Enseignement agricole**

Les vidéos envoyées devront illustrer **des démarches et des solutions de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles** (comment supprimer ou réduire certains risques).

Les vidéos primées lors des éditions précédentes sont consultables sur [la chaîne Youtube INRS](#)

**L'ensemble des informations concernant ce concours et les modalités de participation sont accessibles sur le site internet de [l'INRS](#).**

**Pour toute demande de précision, vous pouvez nous écrire à [concours.video@inrs.fr](mailto:concours.video@inrs.fr)**

Cordialement,

L'équipe du concours vidéo INRS